



## Communiqué de presse

Du lundi 17 octobre au samedi 22 octobre 2016  
Participons à la Semaine Internationale de la MÉDIATION !  
OUVRONS notre porte aux SOLUTIONS.

A l'occasion de la Semaine Mondiale de la Médiation du 17 au 22 octobre 2016, les membres de l'UBMP (Union Belge des Médiateurs Professionnels) ouvrent leurs services de Médiation tant aux professionnels qu'au public, autour du thème :

### « Le médiateur et sa pratique »

Qui d'entre nous ne connaît aucun conflit ? Comment résoudre un problème relationnel ?  
Connaissez-vous un processus de création et de restauration des liens familiaux et sociaux ou un mode consensuel de résolution des conflits ?  
Avez-vous déjà pensé à la médiation ?

Envie de vous informer tout en jouant et en participant à des ateliers ?  
Venez questionner et interpeller les services de médiation et les médiateurs présents !  
Profitez-en aussi pour rencontrer d'autres professionnels et DYNAMISEZ vos connaissances !

Afin de promouvoir la Médiation, tout au long de cette semaine d'octobre, différentes activités, gratuites pour la plupart, sont prévues dans toute la Belgique.

Nous vous y réservons un accueil personnalisé.

### **Quand ?**

Chaque jour, du lundi 17 octobre au samedi 22 octobre 2016.

### **Où ?**

A Bruxelles, Ostende, Namur, Nivelles, La Louvière, Liège,...

### **Comment ?**

Par des sensibilisations, des portes ouvertes, des conférences, des ateliers, des formations, des jeux...

### Vous êtes curieux et souhaitez en savoir davantage ?

Nous vous invitons à consulter le site de l'UBMP : <http://ubmp-bupb.org/>

Vous y trouverez l'agenda des activités organisées dans le cadre de la semaine de la médiation ainsi que de nombreuses autres précieuses informations autour de la médiation et du médiateur.



Pour tout complément d'informations,  
contactez le secrétariat via email [secretariat@UBMP-BUPB.org](mailto:secretariat@UBMP-BUPB.org) ou appelez le +32 (0)488 267 242.



Une petite mise en bouche concernant **la médiation** ?

Suivez le lien ci-dessous :

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/association\\_de\\_mediateurs\\_mediateurs\\_Oui\\_a\\_une\\_definition\\_de\\_la\\_mediation\\_1/?rc=fb&pv=2](https://secure.avaaz.org/fr/petition/association_de_mediateurs_mediateurs_Oui_a_une_definition_de_la_mediation_1/?rc=fb&pv=2)

En bref, il s'agit d'un processus volontaire et confidentiel de création et de restauration des liens familiaux et sociaux et de gestion des conflits que met en place le médiateur (tiers professionnel, formé, indépendant et impartial), qui va accompagner les parties à élaborer elles-mêmes, une entente équitable dans le respect des besoins et des intérêts de chaque partie.

### ***A qui s'adresse-t-elle ?***

A tout un chacun.

### ***Dans quelle situation ?***

Dans toutes les situations.

Le processus de médiation est pertinent chaque fois que les parties décident d'y recourir volontairement et en toute bonne foi et, ce quel que soit le domaine.

Quelques exemples : tous types de conflits relationnels et interpersonnels : une mésentente entre parents et grands-parents, un différend entre parents séparés concernant l'hébergement des enfants, un droit de visite, une pension alimentaire, un conflit de voisinage, une mauvaise entente entre associés, un problème de harcèlement, une plainte d'un malade contre un hôpital...

**La médiation permet de solutionner un conflit. Par son dynamisme et sa créativité, elle améliore les relations entre les personnes et facilite ainsi un mieux vivre ensemble.**

### ***Est-ce là la seule richesse de la médiation ?***

La souplesse du processus, qui met l'accent sur les intérêts et les besoins respectifs des parties, fait émerger les points consensuels et permet à chacun de se sentir respecté, compris et donc satisfait.

Presque synonyme de « **Liberté** », (cfr. site de la Commission Fédérale de Médiation) **la médiation** est cette liberté de faire ou ne pas faire, la liberté d'exprimer le tréfonds de sa pensée et de ses émotions, la liberté d'avancer ou d'arrêter,... mais c'est aussi

la certitude d'être écouté et de pouvoir s'exprimer dans un espace où règne le respect de chacun...

### ***Quels avantages de la médiation ?***

Il y a la confidentialité, la rapidité, le coût moins élevé qu'une procédure devant un tribunal, la solution gagnant – gagnant qui est négociée et adaptée à votre problème contrairement à celle que le juge vous impose laissant souvent un gagnant et un perdant.....

Envie d'en discuter ? Intéressés par d'autres exemples ? Votre problème pourrait-il trouver sa solution après un processus de médiation ? Pourquoi ne pas vous en assurer par vous-même ?

VENEZ NOUS RENCONTRER SANS TABOUS !

Nous vous attendons nombreux avec vos questions, vos craintes, votre sac de nœuds,... Nous y réfléchissons ensemble.

Nous comptons sur vous, professionnels et tout public, petits et grands, jeunes et moins jeunes pour contribuer À FAIRE CONNAÎTRE ET SE DÉVELOPPER : **LA MÉDIATION** !

ANNEXE : listing des activités